

# La vie privée de Lacourt et Bègue au tribunal



Le couple Lacourt-Bègue défend sa vie privée et son droit à l'image en réclamant de lourds dommages et intérêts à "Voici".

/ PHOTOS GUILLAUME RUOPOLO ET FRÉDÉRIC SPEICH

Valérie Bègue, compagne du champion du monde du 100 m dos Camille Lacourt, réclame 70 000 € au magazine *Voici*. L'ancienne Miss France 2008 avait été photographiée, fondant en larmes, aux JO de Londres, au cours desquels son compagnon, alors principale chance de médaille française, n'était même pas monté sur le podium. *Voici* avait attiré le lecteur par un teasing de titres "Enceinte et en larmes", puis "Soudain, elle fond en larmes". Seule la lecture de l'article permettait de comprendre l'origine de ces larmes. Son avocat, M<sup>e</sup> Alexandre Oger, demande la condamnation du magazine pour cette "double atteinte au droit à l'image et au respect dû à la vie privée". La photo des larmes avait été prise, non pas dans les tribunes, mais à l'extérieur du stade, Valérie Bègue disant être sortie pour laisser aller sa tristesse.

est là aux Jeux olympiques", riposte M<sup>e</sup> Luc Brossolet. Et, plaide l'avocat du magazine, Camille Lacourt a lui-même dévoilé la grossesse de sa compagne. Dans *Marie-Claire*, le pensionnaire du Cercle des nageurs se déclarait "le plus heureux des hommes". "S'il savait que Valérie Bègue souffrirait de l'annonce publique de sa grossesse, il ne l'aurait pas lui-même annoncée", selon l'avocat. Pour l'éditeur de la revue *people*, la révélation d'une grossesse est une atteinte à la vie privée, lorsqu'elle n'est pas visible et ne peut donc résulter que d'une indiscretion, mais pas lorsqu'elle crève les yeux dans un lieu public. Le montant des dommages et intérêts réclamés fait l'objet d'une appréciation divergente. M<sup>e</sup> Oger réclame "une condamnation significative susceptible d'assurer la protection effective" de l'ex-Miss. Une forme de condamnation préventive et dissuasive.

De l'autre côté, on estime que les prétentions de Mme Bègue sont trop élevées. "C'est un peu fort de café, s'emporte même M<sup>e</sup> Brossolet, surtout quand il n'y a aucune faute". Jugement le 23 novembre. L.L.

## TARASCON

# Un détenu poignardé pendant la promenade

Un détenu a été tué hier après-midi à la prison de Tarascon. Les faits se seraient produits vers 15h30 à l'occasion de la promenade des prisonniers. Pour une raison encore indéterminée, un homme de 21 ans, originaire du Vaucluse, a été mortellement touché par une arme blanche. Selon le procureur de la République de Tarascon, Christian Pasta, qui s'est rendu aussitôt sur place, les secours ont tenté de réanimer la victime pendant près d'une heure. Hélas sans succès, son décès a officiellement été constaté à 16h30.

L'arme n'avait pas été retrouvée hier soir malgré la fouille des lieux. Il pourrait s'agir d'un couteau ou d'un objet de fabrication artisanale. La victime purgeait une peine de 30 mois de détention pour des faits de vol avec violence en récidive. Elle était libérable dans quelques mois, en mars prochain plus précisément.

Cette terrible agression a soulevé l'indignation de familles de détenus qui dénonçaient hier des problèmes de surveillance depuis quelque temps. La semaine dernière, un surveillant avait été agressé par un détenu à Tarascon, et le syndicat des personnels pénitentiaires, l'Ufap, avait dénoncé à cette occasion un manque de moyen humain.

Hier soir, il était trop tôt pour imputer ce drame à un problème de sous-effectif. Ce sera à l'enquête confiée à la police judiciaire et au pôle criminel d'Aix-en-Provence de le déterminer.

Jean-Luc PARRALEIX

## MARSEILLE ● Les tireurs présumés de la Soudé mis en examen.

Les deux individus, âgés de 22 et 23 ans, interpellés mardi après-midi dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, ont été mis en examen hier soir des chefs de "tentatives d'homicides volontaires avec préméditation" par la juge d'instruction Carole Sayous. La décision sur leur éventuel placement en détention provisoire devait être rendue tard dans la soirée par le juge des libertés et de la détention. Le parquet, de son côté, a requis un mandat de dépôt à leur encontre. Les deux mis en examen sont soupçonnés d'avoir grièvement blessé par balles deux jeunes des cités la Soudé et le Bengale, les 31 juillet et 3 août. Ils pourraient prochainement être extraits de prison, afin d'être interrogés sur deux autres fusillades, dont une mortelle, intervenues dans les jours qui ont suivi.

# Félicien Ducarme, condamné aux assises, reste hospitalisé

### JUSTICE Le juge de la liberté confirme l'hospitalisation sous contrainte

C'est sous une solide escorte de deux infirmiers et trois policiers que Félicien Ducarme a été conduit hier devant le juge de la liberté et de la détention pour une audience foraine qui se tient au sein même du centre hospitalier de Montfavet.

Condamné mercredi à dix ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Vaucluse pour séquestration et tentative d'assassinat, cet Avignonnais âgé de 24 ans, est hospitalisé sous contrainte depuis le 2 décembre 2010. Dans ce cadre, il doit, tous les six mois, être vu par le juge de la liberté et de la détention pour qu'il statue sur le bien fondé de la mesure d'hospitalisation.

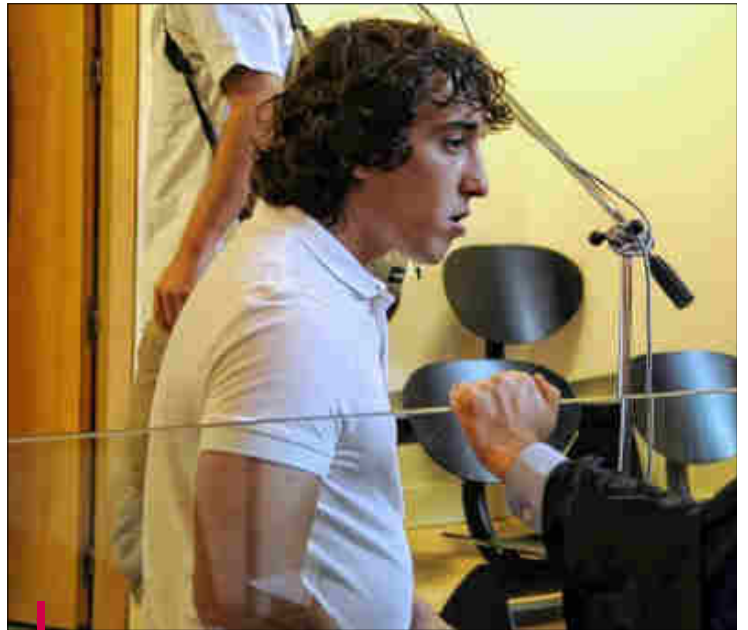
La dernière fois, c'était le 23 avril 2012 et c'est donc un "hasard de calendrier" qui fait que Félicien Ducarme est convoqué 48 heures après le verdict de la cour d'assises. "Il

"Une incarcération aggraverait son état de santé."

ME LIONEL FEBBRARO

n'y a aucune malice de l'administration qui aurait voulu reconduire en détention une personne malade", nous a glissé un magistrat du parquet un brin irrité par la déclaration de M<sup>e</sup> Febraro faisant allusion à "la politique de Laval : on fusille les malades sur les civières".

Hier, lors de l'audience, le président Gaborit a donné lecture d'un courrier de M<sup>e</sup> Febraro, conseil de Félicien Ducarme, qui plaide pour un placement de son client en unité de soins spécialisée. Une incar-



Félicien Ducarme a été condamné pour avoir voulu tuer un "ami", en l'ébouillantant et l'assoiffant.

/ PHOTO JÉRÔME REY

cération entraînerait, selon l'avocat, "une dégradation de son état de santé".

Entendu par le juge, Félicien Ducarme exprime son souhait de suivre le processus de soins sous contrainte. Secoué par un léger tremblement, il explique qu'en prison "on peut ne pas prendre le traitement quand on en a marre. Et puis il y a du shit. Chaque fois, quand ça va pas, je commets des infractions de plus en plus graves. (...) Quand j'ai été agressé dans la rue, après j'ai cru que les pompiers me voulaient du mal. C'est pour ça que

j'ai volé leur camion pour aller en Ardèche voir mon frère. J'ai aussi agressé mon père, mon frère et ma mère. À chaque fois, j'étais pas bien. Et c'est aussi pour ça que j'ai ébouillanté et frappé à coups de couteau un collègue à moi. À l'hôpital, je peux me soigner, je vois une psychologue toutes les semaines."

Le juge fait ensuite état de l'avis d'un collège de deux experts psychiatres et d'un cadre de santé de l'UMD, selon qui ce sujet présente une pathologie schizophrénique dont l'état est stabilisé sur un plan clini-

que mais qui nécessite un maintien du SDRE (soins sur décision du représentant de l'État).

Le président, au vu de l'avis médical et de l'entretien, indique à Félicien Ducarme : "vous ne retournez pas en prison. Je maintiens la mesure. Au revoir et bon courage pour la suite".

Félicien Ducarme, malgré les entraves qui lui lient les mains à sa ceinture, signe l'ordonnance. "Voilà, ça va comme ça", dit-il à l'infirmière qui fait mine de lui ôter le lien.

Bruno HURAUULT

## MÉTROPOLE

# 55 maires en appellent au chef de l'État

Ils sont 55, à ce jour, à vouloir s'inviter dans le débat sur la construction d'une future communauté métropolitaine. Cinquante-cinq maires de communes des Bouches-du-Rhône, toutes tendances politiques confondues, à vouloir se faire entendre, avec l'espoir d'être surtout écoutés. Ainsi, hier, ils ont adressé un courrier très argumenté au président de la République, à son Premier ministre et à tous les parlementaires du département.

Pour eux, il s'agit de se placer au cœur du débat, entre la position quasi dogmatique du maire UMP d'Aix-en-Provence ou celle de la présidente communiste de l'Agglo du pays d'Aubagne, qui rejettent l'idée d'un "centralisme" marseillais et, de l'autre côté, celle du président socialiste de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), Eugène Caselli. Ce dernier, comme le gouvernement, souhaite une nouvelle métropole forte avec Marseille au centre d'une structure imposée par une loi prochaine. Entre ces deux visions donc, 55 maires rêvent d'une troisième voie.

C'est à l'initiative de deux d'entre eux, sans étiquette, Jean-Pierre Bertrand pour Plan-de-Cuques et Georges Cristiani pour Mimet, que cette contre-attaque a pris corps. "Cela fait plus de deux ans qu'il y a des réunions sur le sujet, des manifestations mais le temps des constats est révolu, il faut main-



Georges Cristiani (à g.), maire de Mimet, et Jean-Pierre Bertrand, premier édile de Plan-de-Cuques.

/ PH S.SI ET S.A.

tenant agir car il nous reste un peu plus d'un mois pour rentrer dans le débat car après tout sera ficelé", note Jean-Pierre Bertrand. Qui, comme son collègue mimétain "ne s'attendait pas à avoir autant de signataires. Ce qui prouve que les trois-quarts des maires des Bouches-du-Rhône ne veulent pas du passage en force d'une loi".

Et ces édiles se refusent, disent-ils, à rentrer dans un jeu purement politicien et à toujours dire "non". Surtout "non à Marseille l'hégémonique". Ils se veulent être une force de propo-

sitions, chacun avec sa sensibilité. Parmi les signataires, on trouve notamment, l'UMP Jean-Claude Feraud (Trets), le PC Georges Rosso (Le Rove), le PS Jean-David Ciot (Le Puy-Sainte-Réparate) ou encore le vice-président du conseil général, maire PS de Mallemort, Daniel Coire, le maire PS d'Auriol, Danièle Garcia, ou le Nouveau Centre Robert Dagorne, premier magistrat d'Éguilles... Près de 60 élus qui, solennellement, demandent à François Hollande et à son gouvernement de ne "plus déviali-

ser les communes de France, que la loi du 16 décembre 2010 soit abrogée, d'associer les communes aux projets qui concernent les habitants et que les projets sur l'organisation territoriale des Bouches-du-Rhône ne conduisent pas à la création d'une métropole à marche forcée".

### "La nécessité de soutenir Marseille"

Selon eux, "la ville de Marseille ne peut pas exiger des maires des Bouches-du-Rhône qu'ils assument ses choix. Une nouvelle entité ne peut pas avoir pour finalité de satisfaire les seuls besoins de Marseille. On est conscients de l'impérieuse nécessité de poursuivre le soutien de Marseille qui porte en elle des atouts considérables (santé, port, sciences, universités, tourisme...). Ce soutien peut prendre des formes souples d'adhésions volontaires à des actions communes...".

À l'heure où Laurent Théry, le préfet délégué à la métropole, poursuit ses consultations, après que Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'État et de la Décentralisation, a rencontré le président de MPM et d'autres exécutifs d'agglomérations du département, l'appel du 18 octobre de ces 55 maires sera-t-il entendu? Une loi portant sur cette future communauté métropolitaine pourrait voir le jour en mars 2013.

Éric ESPANET